



icodia

**CONDITIONS PARTICULIÈRES
SERVICES DE NOMS DE DOMAINES**

TABLE DES MATIÈRES

Article 1 : Définitions.....	2
Article 2 : Objet.....	3
Article 3 : Description et conditions des services liés aux Noms de domaine proposés par Icodia.....	3
Article 5 : Obligations et responsabilités d'Icodia.....	6
Article 6 : Obligations et responsabilités du Client.....	6
Article 7 : Renouvellement de services d'enregistrement d'un Nom de domaine.....	8
Article 8 : Transfert sortant d'un Nom de domaine.....	8

Diffusion	Auteur	Version	Date
Public	Icodia	1.3	01/01/2022

Article 1 : Définitions

1.1. Fournisseur

Est appelé « Fournisseur », la SAS Icodia, société de droit français au capital de 10 455,00 €, sise au 22 rue de l'Erbonière 35510 Cesson-Sévigné, France et inscrite au RCS de Rennes sous le numéro B432 478 634, ci-après dénommée « Icodia ».

1.2. Client

Est appelé « Client », la personne physique ou morale signataire du Bon de commande.

1.3. Bon de commande

Document détaillant la prestation ou le service fourni par Icodia, stipulant la durée du service, le prix, le calendrier de paiement et toute disposition particulière convenue entre les Parties.

1.4. Conditions Générales de Service

Désigne le document qui définit les conditions de vente et d'utilisation de l'ensemble des services ou prestations proposés par la société Icodia.

1.5. Feuille de paramètres techniques

Document transmis au Client au format PDF à son Adresse e-mail de contact suite à la mise en place d'un service. Ce document comporte toutes les informations nécessaires à l'utilisation du service.

1.6. IcoAdmin - Interface de Gestion Technique

Interface de gestion technique d'un abonnement, accessible en ligne via l'adresse communiquée dans la Feuille de Paramètres Techniques dudit abonnement. Cette interface permet de gérer les paramétrages techniques de l'abonnement souscrit par le Client.

1.7. Nom de domaine

Chaîne de caractères composée d'un label et d'une extension (TLD), servant à identifier facilement un ensemble d'adresses IP sur un réseau.

1.8. Extension (TLD)

Suffixe du label d'un Nom de domaine (.com, .net, .org, .fr...).

Ces extensions peuvent être des Extensions de type national (ccTLD) représentant des relations à un pays ou une nationalité (exemple .fr pour la France, .de pour l'Allemagne, .it pour l'Italie, .us pour les États-Unis, etc.) ou des Extensions génériques (gTLD), suffixes destinés à représenter des Noms de domaine relatifs à des caractéristiques non locales (exemple : .com est l'extension générique associée au Noms de domaine à vocation commerciale, le .org associé aux organisations à but non-commercial, le .travel est associé aux activités touristiques).

1.9. Bureau d'enregistrement (Registrar)

Société ou association prestataire de services accréditée par les Registres de Noms de domaine (Registries) qui commercialise les Noms de domaine. Le Bureau d'enregistrement assure auprès des Registres de Noms de domaine les formalités administratives et techniques au nom du Client (enregistrement, renouvellement, transfert,

changement de Titulaire ou suppression de Noms de domaine).

Icodia est Bureau d'enregistrement de Noms de domaine accrédité par l'ICANN et commercialise à ses Clients des services de réservation, de renouvellement et le transfert de Bureau d'enregistrement de Noms de domaine.

1.10. Registre de Noms de domaine (Registry)

Organisation (administration, société ou association) chargée de l'organisation, de l'administration et de la gestion des Noms de domaine d'une Extension (.fr, .com, .net, .eu, etc.) et du maintien technique des informations Whois.

Le registre vend des Noms de domaine directement ou indirectement (via des Bureaux d'enregistrement) aux utilisateurs qui en font la demande, gère les accréditations des Bureaux d'enregistrement et publie les informations administratives et techniques des Noms de domaine sur les bases de données publiques (Whois).

Le Registre de Noms de domaine est accrédité par l'ICANN

1.11. Titulaire (Registrant, « Propriétaire »)

Le Titulaire d'un Nom de domaine est l'entité physique ou morale pour laquelle un Nom de domaine est enregistré.

Il est à noter que ce qui est communément désigné par les termes « Propriété d'un Nom de domaine » ne consiste qu'en un droit d'usage et non un droit de propriété d'un Nom de domaine.

1.12. Charte de nommage (ou Règles de nommage)

Chaque Registre de Noms de domaine établit pour la ou les Extension(s) qu'il gère une Charte de nommage : il s'agit des règles qui régissent les attributions et la gestion des Noms de domaine.

Chaque charte définit les modalités d'éligibilité à l'enregistrement de Noms de domaine, les contraintes syntaxiques ou sémantiques liées au choix d'un Nom de domaine, des droits acquis lors de l'enregistrement d'un Nom de domaine par son Titulaire, des responsabilités de ce dernier, etc.

1.13. ICANN : Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

(En français : Société pour l'attribution des Noms de domaine et des numéros sur Internet), Organisation à but non lucratif qui a pour mission d'administrer les ressources numériques d'Internet, comme les Noms de domaine de premier niveau (TLD).

L'ICANN est chargé d'accréditer les Registres de Noms de domaine.

1.14. Whois

Le Whois est un service de recherche dans des annuaires publics fournis par les Registres de Noms de domaine permettant d'obtenir des informations sur une adresse IP ou un Nom de domaine.

Article 2 : Objet

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions de vente, de fonctionnement et d'utilisation des services d'enregistrement, de renouvellement, de transfert de Bureau d'enregistrement, de changement de Titulaire, de mise en place de robot de surveillance sur un Nom de domaine ou de domiciliation proposés par Icodia au Client.

Le présent document complète les Conditions Générales de Service applicables aux produits et services fournis par Icodia à ses Clients.

Si une contradiction devait apparaître entre les deux documents, les présentes Conditions Particulières prévaudront sur les Conditions Générales de Service.

Article 3 : Description et conditions des services liés aux Noms de domaine proposés par Icodia

Dans le cadre de ses offres commerciales, Icodia propose à ses Clients de souscrire à l'enregistrement de Noms de domaine et propose un choix parmi de nombreuses Extensions (ou TLD) de Noms de domaine (.fr, .eu, .com, .net, .org, .be, .de, etc.)

3.1. Opérations proposées

- Enregistrement de Noms de domaine
- Renouvellement de Noms de domaine
- Transfert de Bureau d'enregistrement de Noms de domaine
- Changement de Titulaire de Noms de domaine
- Robot de surveillance et de demande d'enregistrement automatique de Noms de domaine
- Services de domiciliation pour l'enregistrement de Noms de domaine
- Le Client peut commander auprès des services d'Icodia les opérations décrites ci-dessus :
 - sur le site d'Icodia, à l'adresse : <https://www.icodia.com> ;
 - ou en contactant le service commercial d'Icodia par email, ou via le formulaire de contact présent sur le site d'Icodia à l'adresse : <https://www.icodia.com/fr/icodia/contacts.html>

3.2. Prestations incluses dans le cadre d'un enregistrement, d'un renouvellement ou d'un transfert de Nom de domaine chez Icodia

Les services de Noms de domaine proposés par Icodia incluent :

- L'enregistrement du Nom de domaine auprès du Registry gérant le TLD concerné pour une durée minimale d'un an ou plus suivant le contrat validé entre le Client et Icodia.

- La gestion des services DNS du Nom de domaine (pointages du Nom de domaine vers les services liés à ce Nom de domaine, par exemple site internet, services e-mails...)
- La protection du Titulaire du Nom de domaine via une procédure manuelle de vérification de la légitimité d'une demande de transfert sortant (voir Article 8 des présentes)

3.3. Commercialisation des services de Noms de domaine par Icodia

Pour commercialiser les services de Noms de domaine, Icodia bénéficie d'une accréditation de l'ICANN, d'accréditations provenant de Registres de Noms de domaine ou d'un contrat de partenariat entre Icodia et un Bureau d'enregistrement, permettant de fournir au Client les services liés au Nom de domaine, en fonction des Extensions concernées.

3.4. Respect des règles et procédures de chaque TLD (Extension de Nom de domaine)

3.4.1. Connaissance et respect des chartes de nommage

Les règles de gestion et d'attribution des Noms de domaine sont établies d'une part par l'ICANN et d'autre part par les Registres de Noms de Domaine.

Le Client reconnaît être informé de l'existence de ces règles regroupées notamment, pour chaque Extension, dans des Chartes de nommage (appelées également Règles de nommage).

Les Chartes de nommage sont disponibles à la consultation sur les sites des Registres de Noms de domaine. Le Client peut consulter la liste des Registres de Noms de domaine correspondant à chaque TLD commercialisé par Icodia sur le site Internet d'Icodia à l'adresse suivante :

<https://www.icodia.com/fr/nomsdedomaine/conditions-d-attribution.html>

Le Client s'engage à prendre connaissance des Chartes de nommage correspondant au(x) Nom(s) de domaine qu'il souhaite enregistrer et à respecter les règles de ces dernières.

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que conformément à la Charte de nommage de l'Extension concernée, il soit bien éligible à l'enregistrement d'un Nom de domaine.

Le Client reconnaît et accepte qu'afin de procéder à l'enregistrement, au renouvellement ou à une modification sur un Nom de domaine, il peut être amené à intervenir directement auprès du Registre de Noms de domaine compétent (envoi de documents, complétion de formulaire, génération d'un code d'identification auprès du Registre...).

Dans le cas où le Client ne s'acquitterait pas de ces actions dans les délais impartis par le Registre de Noms de domaine, le Client reconnaît que les services qu'il a commandés auprès d'Icodia pourraient ne pas lui être fournis, et ce indépendamment de la volonté d'Icodia. Par conséquent, le Client reconnaît qu'il ne pourra prétendre à aucun remboursement ni indemnisation à ce titre.

Le Client reconnaît et accepte que les Chartes de nommage prévoient l'attribution de certains Noms de domaine à des conditions particulières, et que certains Noms de domaine sont réservés (comme par exemple, les noms de communes, pour les .fr). Le Client accepte donc qu'un Registre de Noms de domaine puisse lui refuser l'attribution d'un Nom de domaine, et reconnaît qu'Icodia ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un tel refus. Par conséquent, le Client reconnaît qu'il ne pourra prétendre à aucun remboursement ni indemnisation à ce titre.

Au même titre, le Client reconnaît et accepte qu'en cas de non-conformité aux règles et procédures de nommage, le Registre de Noms de domaine puisse lui retirer le bénéfice d'usage de son Nom de domaine et supprimer ce dernier.

3.5. Disponibilité et choix du Nom de domaine

Le Client s'engage à vérifier la disponibilité d'un Nom de domaine à partir de l'outil de recherche Whois présent sur le site d'Icodia à l'adresse :

<https://www.icodia.com/fr/solutions/outils/information/nom-de-domaine.html>

Le Client est responsable du choix de son Nom de domaine.

Il lui appartient de s'assurer que le Nom de domaine qu'il choisit est disponible, qu'il respecte les Chartes de nommage édictées par les Registres de Noms de domaine et ne porte pas atteinte aux droits des tiers.

3.6. Conditions d'enregistrement d'un Nom de domaine

3.6.1. Demande d'enregistrement effectuée depuis le site Internet d'Icodia

- Le Client peut effectuer une demande d'enregistrement de Nom de domaine via les services d'Icodia depuis le site Internet d'Icodia.

Le Client reconnaît et accepte qu'une fois sa procédure de commande validée et réglée en ligne, Icodia doit transmettre sa demande d'enregistrement au Registre de Noms de domaine concerné.

Le Client reconnaît et accepte que seul le Registre de Noms de domaine est en capacité de confirmer l'éligibilité du Client à l'enregistrement du Nom de domaine, de valider la demande du Client et de procéder à l'enregistrement de ce dernier en faveur du Client.

En aucun cas la commande du Client ou son règlement auprès des services d'Icodia ne constituent une réservation du Nom de domaine ou une garantie d'enregistrement.

Seuls la validation de la demande et l'enregistrement de l'opération par le Registre de Noms de domaine concerné vaudront pour réalisation de l'opération.

Par conséquent, en aucun cas Icodia ne saurait être reconnu responsable du non-aboutissement de la procédure de demande d'enregistrement du Client. Le Client ne pourra se prévaloir d'aucun remboursement en cas de non-aboutissement de la procédure d'enregistrement auprès du Registre de Noms de domaine.

3.6.2. Demande d'enregistrement effectuée par e-mail ou via le formulaire de contact :

- Icodia s'assurera dans un premier temps de collecter auprès du Client l'intégralité des informations nécessaires à la réalisation de l'opération auprès du Registre de Noms de domaine concerné, notamment les coordonnées du Titulaire du Nom de domaine.

- Le Client s'engage à fournir l'intégralité des informations à Icodia dans un délai maximal de 2 jours ouvrés, sans quoi Icodia ne pourra donner suite à la demande du Client.

- Le Client reconnaît et accepte qu'une fourniture partielle des informations demandées ne permettra pas à Icodia de procéder auprès du Registre de Noms de domaine à l'opération demandée.

- Lorsque l'intégralité des informations nécessaires à l'exécution de l'opération auprès du Registre de Noms de domaine auront été transmises à Icodia par le Client, Icodia procédera à l'établissement du Bon de commande correspondant à la demande du Client.

- A réception de ce Bon de commande, le Client devra s'acquitter intégralement du règlement correspondant. Ce n'est qu'à compter de l'enregistrement du règlement du Client par son service comptable, qu'Icodia demandera au Registre de Noms de domaine concerné de valider et d'enregistrer l'opération.

En aucun cas la demande préalable du Client, l'établissement du Bon de commande ou le règlement du service par le Client ne constituent une réservation du Nom de domaine ou une garantie d'enregistrement.

Seuls la validation de la demande et l'enregistrement de l'opération par le Registre de Noms de domaine concerné vaudront pour réalisation de l'opération.

3.6.3. Non-aboutissement d'une procédure d'enregistrement de Nom de domaine

Quel que soit le moyen employé par le Client pour passer sa commande auprès des services d'Icodia, le Client reconnaît et accepte que le Nom de domaine qu'il souhaite enregistrer puisse l'être par un tiers avant l'achèvement de la procédure d'enregistrement qu'il a entamé auprès des services d'Icodia et donc ne plus être disponible à l'enregistrement pour le Client. Dans un tel cas, sa demande d'opération ne pourra pas aboutir.

Dans la mesure où le Registre de Noms de domaine est seul responsable de la validation et de l'enregistrement d'un Nom de domaine, Icodia ne saurait être tenu responsable du non aboutissement de la procédure de demande d'enregistrement du Client. Par conséquent, le Client ne pourra se prévaloir d'aucun remboursement ou indemnisation.

3.7. Conditions de transfert de Bureau d'enregistrement d'un Nom de domaine

Si le Client est déjà Titulaire d'un Nom de domaine auprès d'un Bureau d'enregistrement, il peut demander à Icodia de transférer l'enregistrement de ce dernier auprès de ses services. Icodia deviendra alors le nouveau Bureau d'enregistrement du Nom de domaine.

Les règles et procédures des opérations techniques et administratives requises pour un transfert de Bureau d'enregistrement d'un Nom de domaine sont édictées

par l'ICANN et le Registre de Noms de domaine gérant l'Extension concernée.

Le Client s'engage, avant de procéder à une demande de transfert, à consulter et respecter ces règles et procédures.

- Le Client s'engage à être le Titulaire du Nom de domaine dont il demande le transfert de Bureau d'enregistrement, ou à être explicitement mandaté par le Titulaire du Nom de domaine pour agir en son nom dans le cadre de la procédure de demande de transfert.

- Le Client s'engage à fournir à Icodia l'intégralité des informations administratives et techniques nécessaires à la demande de transfert de Bureau d'enregistrement auprès du Registre de Noms de domaine.

- Le Client devra entre autre, vérifier que le statut du Nom de domaine permet une opération de transfert, transmettre à Icodia un code de transfert (appelé également Auth-Code, clé titulaire, etc.) qui lui aura été fourni par son Bureau d'enregistrement actuel.

En aucun cas Icodia ne saurait être tenu responsable de l'échec de la demande de transfert dans le cas où le code de transfert fourni par son Bureau d'enregistrement actuel ne serait pas valide.

En cas de refus du code de transfert par le Registre du Nom de domaine pour cause d'inexactitude du code, ou d'expiration de sa validité, Icodia en informera le Client par e-mail.

Il est de la responsabilité du Client d'intervenir auprès de son Bureau d'enregistrement actuel afin d'obtenir un nouveau code qu'il transmettra à Icodia qui relancera la procédure auprès du Registre de Noms de domaine.

- Le Client s'engage à s'être assuré qu'il pourra remplir toute opération demandée dans le cadre du transfert, comme par exemple la validation d'e-mails de confirmation demandés par les acteurs intervenant dans la procédure de transfert (Bureaux d'enregistrement, Registres de Noms de domaine, etc.).

Le Client reconnaît et accepte que le bon déroulement ou l'échec de la demande de transfert de Bureau d'enregistrement ne dépend pas des services d'Icodia mais du Registre de Noms de domaine, et décharge donc Icodia de toute responsabilité à cet égard.

En cas d'échec du transfert de Bureau d'enregistrement, Icodia ne sera donc pas tenu de procéder à un remboursement, l'établissement d'un avoir ou d'indemniser le Client au titre des sommes perçues pour la demande de transfert de Bureau d'enregistrement.

3.8. Conditions de changement de Titulaire d'un Nom de domaine

Le changement de Titulaire d'un Nom de domaine est soumis aux conditions suivantes :

- Le Nom de domaine doit être enregistré auprès des services d'Icodia ;
- Le contrat liant le Client à Icodia pour le service lié au Nom de domaine doit être en cours de validité ;
- Le Client doit fournir à Icodia un formulaire de cession de droits de Titulaire du Nom de domaine, qui devra être complété et signé par les Titulaires cédants et cessionnaires, et accompagné des pièces justificatives de l'identité de ces derniers ;

- Le Nom de domaine ne doit pas faire l'objet d'un litige devant de la loi ou les autorités compétentes (ICANN, Registre de Noms de domaine, etc).

Le Client reconnaît et accepte qu'une modification des données Titulaires d'un Nom de domaine peut dans certains cas avoir une incidence sur la possibilité de réaliser d'autres opérations sur le Nom de domaine, en vertu des règles édictées par l'ICANN ou les Registres de Noms de domaine (par exemple, une modification sur le Titulaire d'un .com engendre un blocage de 60 jours pour toute opération de transfert de Bureau d'enregistrement.).

3.9. Fonctionnement et conditions du service robot de surveillance avec demande d'enregistrement automatique de Nom de domaine

Icodia propose à ses Clients un service de robot de surveillance de Noms de domaine et de demande d'enregistrement automatique qui consiste à surveiller la disponibilité d'un Nom de domaine déjà enregistré par un tiers, et si le Nom de domaine devient disponible, de lancer la procédure de demande d'enregistrement d'un Nom de domaine auprès du Registre de Noms de domaine.

3.9.1. Principe de fonctionnement :

Le robot interroge de façon régulière la base de données Whois du Registre de Noms de domaine concerné.

Si lors de la période d'abonnement au service le robot détecte que le Nom de domaine est disponible à l'enregistrement, il fait parvenir automatiquement au Registre de Noms de domaine la demande d'enregistrement pour le Client.

3.9.2. Conditions du service :

Le Client souscrit au service Robot de surveillance, qui lui sera facturé au même tarif que l'enregistrement annuel du Nom de domaine qu'il souhaite placer sous surveillance.

Il fournit à Icodia préalablement à l'établissement du Bon de commande toutes les informations nécessaires à l'enregistrement du Nom de domaine auprès du Registre de Noms de domaine.

Le Client reconnaît et accepte que la souscription à ce service ne garantit en aucun cas la réalisation de l'enregistrement.

- Si à l'issue du contrat, le robot d'Icodia n'a pas détecté la possibilité de soumettre la demande du Client pour enregistrement du Nom de domaine (car le Nom de domaine n'a pas été rendu disponible à l'enregistrement, ou qu'il a été enregistré par un tiers entre deux interrogations de la base Whois effectuées par le robot), le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement, avoir ou indemnisation de la part d'Icodia.

À l'issue de la période contractuelle, le Client pourra, s'il le souhaite, renouveler le contrat et placer le Nom de domaine sous la surveillance du robot Icodia pour une période contractuelle supplémentaire.

- Si le robot de surveillance mis en place par Icodia a pu soumettre la demande d'enregistrement du Nom de domaine du Client, et que cette dernière a été validée par le Registre de Noms de domaine, Icodia

informe le Client par e-mail que sa demande d'enregistrement a abouti.

Icodia fait alors parvenir au Client une facture d'enregistrement de Nom de domaine remise à 100 %. Cette facture a pour objet de contractualiser la date d'enregistrement du Nom de domaine, la fourniture du service d'enregistrement du Nom de domaine au Client et sa période contractuelle.

Le Client pourra, par la suite renouveler le service de fourniture du Nom de domaine aux conditions et tarifs en vigueur.

3.10. Services de domiciliation

Certains Registres de Nom de domaine gérant des Extensions nationales (ccTLD) imposent dans leur charte de nommage une présence locale pour le Titulaire et/ou le contact administratif du Nom de domaine.

Pour certaines Extensions, Icodia peut fournir au Client un service de domiciliation afin de lui permettre d'enregistrer un Nom de domaine dont l'Extension correspond à un pays pour lequel il ne dispose pas d'une présence locale.

S'il recourt à ce service, le Client accepte que les coordonnées du partenaire de domiciliation d'Icodia apparaissent sur les bases Whois en lieu et place du Titulaire et/ou du contact administratif du Nom de domaine.

Le Client reconnaît et accepte que le Nom de domaine, son utilisation et toutes les responsabilités incombant à un Titulaire de Nom de domaine ou à son contact administratif demeurent sous son entière responsabilité.

Article 5 : Obligations et responsabilités d'Icodia

5.1. Obligation de moyens

Icodia s'engage à apporter tout le soin nécessaire à la fourniture d'un service de qualité, disponible 24/7/365. Pour ce faire, Icodia n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

De même, Icodia devra se plier aux procédures et règles édictées par l'ICANN et les différents Registres de Noms de domaine, qui prévaudront.

5.2. Intervention en cas d'incident

Icodia s'engage à intervenir rapidement en cas d'incident constaté sur le service proposé au Client.

5.3. En cas d'incident majeur

En cas d'incident majeur portant atteinte au bon fonctionnement du service, Icodia s'efforce de prendre toute mesure nécessaire pour maintenir le service, le Client reconnaît que les performances du service peuvent être partiellement dégradées.

5.4. Maintenance des services

Icodia s'engage à assurer le maintien des outils, matériels et logiciels mis en œuvre dans le cadre de la fourniture du service lié au Nom de domaine au meilleur niveau de qualité.

5.5. Sécurité

Icodia s'engage à prendre toutes les mesures en son pouvoir afin d'assurer la protection du service.

Article 6 : Obligations et responsabilités du Client

6.1. Respect des lois et règlements

Le Client a pris connaissance des Conditions Générales de Service et s'engage à les respecter.

Le Client s'engage à respecter les Chartes de nommage des Registres de Noms de domaine, ainsi que les règles édictées par l'ICANN.

Le Client s'engage également à respecter la Nétiquette dans le choix et l'utilisation de son Nom de domaine, il est notamment exclu d'utiliser un Nom de domaine à des fins de promotion :

- de la pornographie illégale (pédophilie, zoophilie...);
- des données piratées (copies, cracks...);
- d'informations à caractère raciste ou profane.

Icodia se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de suspendre tout Nom de domaine qu'il

estimerait non conforme aux lois françaises, internationales ou à la Nétiquette.

Le Client assumera toutes les conséquences légales, administratives et financières relatives à l'utilisation du Nom de domaine qu'il demande à Icodia d'enregistrer pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers.

Il appartient par conséquent au Client de s'assurer à tout moment de la période de validité du présent contrat, que l'utilisation du Nom de domaine est conforme au cadre légal, ainsi qu'aux directives publiées par l'ICANN et le Registre de Noms de domaine concerné.

6.2. Données personnelles des Titulaires et contacts d'un Nom de domaine

Dans le cadre de l'enregistrement ou du renouvellement d'un Nom de domaine, le Client est amené à fournir des informations d'identification concernant le Titulaire du Nom de domaine et des contacts administratifs et techniques de ce dernier.

Le Client reconnaît et accepte qu'Icodia devra transmettre ces données au Registre de Noms de domaine et à l'ICANN lors de la procédure d'enregistrement du Nom de domaine.

6.2.1. Publication dans les bases Whois :

Conformément aux règles édictées par l'ICANN, les Registres de Noms de domaine publient certaines informations concernant les Noms de domaine qu'ils administrent dans des bases de données publiques (Whois) :

Date de création, d'expiration, Bureau d'enregistrement, coordonnées de l'entité propriétaire du Nom de domaine, des contacts administratifs, techniques et de facturation, noms des serveurs DNS, etc.

Le Client reconnaît avoir été informé de cet état de fait et accepte que certaines de ses données personnelles puissent être publiées dans ces bases de données.

6.2.2. Transfert des données en France, en Europe ou en dehors de l'Union Européenne :

Certaines extensions dépendent de Registres de Noms de domaine basés administrativement en France (.fr, .asso.fr, .re), en Europe (.eu, .be, .de, .es, .it, etc.) ou encore en dehors de l'Union Européenne (.com, .net, .info, .cn, .us, etc.).

Le Client reconnaît et accepte que dans le cas où il demande à Icodia de réserver un Nom de domaine (en qualité de personne physique ou morale) dont l'extension est gérée par un Registre de Noms de domaine qui ne dépendrait pas de l'Union Européenne, Icodia devra transmettre ses données personnelles en dehors de l'Union Européenne, vers des pays qui pourraient ne pas avoir fait l'objet d'une décision d'adéquation avec le règlement européen 2016/679 ou de garanties appropriées.

Le Client consent donc explicitement à ce que les données qu'il communique afin de réserver ce Nom de domaine soient transférées au Registre de Noms de domaine qui gère l'extension concernée, en accord avec l'article 49 du Règlement général sur la protection des données (Article 49, 1.a. : la personne concernée a donné son consentement explicite au transfert envisagé, après avoir été informée des risques que ce transfert pouvait comporter pour elle en raison de l'absence de décision d'adéquation et de garanties appropriées. Article 49, 1.b. : le transfert est nécessaire à l'exécution d'un contrat entre la personne concernée et le responsable du traitement ou à la mise en œuvre de mesures précontractuelles prises à la demande de la personne concernée.).

6.2.3. Dans le cas où le Client sollicite auprès des services d'Icodia l'enregistrement d'un Nom de domaine pour le compte d'un tiers :

- Le Client s'engage expressément à informer ce tiers (Client, partenaire, autre relation, personne physique ou personne morale) des modalités de transfert de ses données aux Registres de Nom de domaine décrites au présent article (6.2. Données personnelles des Titulaires et contacts d'un Nom de domaine)

- Le Client s'engage expressément à recueillir le consentement explicite du tiers pour le transfert de ses données personnelles au Registre de Noms de domaine concerné par le dépôt et pour la publication de ses données personnelles dans les bases Whois, en accord avec l'article 49 du Règlement général sur la protection des données (Article 49, 1.a. : la personne concernée a donné son consentement explicite au transfert envisagé, après avoir été informée des risques que ce transfert pouvait comporter pour elle en raison de l'absence de décision d'adéquation et de garanties appropriées. Article 49, 1.b. : le transfert est nécessaire à l'exécution d'un contrat entre la personne concernée et le responsable du traitement ou à la mise en œuvre de mesures pré-contractuelles prises à la demande de la personne concernée.).

- Icodia ne saurait en aucun cas être tenu responsable en cas de manquement du Client à ses obligations d'information et de recueil du consentement des tiers au nom desquels le Client agit.

Le Client assumera légalement, administrativement et financièrement toutes les conséquences pouvant

résulter de la transmission à Icodia d'informations personnelles de tiers dans le cadre d'une opération sur un Nom de domaine.

6.2.4. Exactitude des données transmises par le Client dans le cadre d'une opération sur un Nom de domaine

Le Client s'engage expressément à fournir à Icodia des données personnelles exactes.

Le Client reconnaît et accepte que l'exactitude des données transmises dans le cas où il agirait pour le compte d'un tiers relève de son entière responsabilité. Il lui appartient donc de s'assurer de l'exactitude des données personnelles des tiers qu'il transmet à Icodia.

Il reconnaît et accepte que toute information erronée transmise dans le cadre d'une opération sur un Nom de domaine pourra entraîner une suspension immédiate des services et la suppression du Nom de domaine, ou une surfacturation dans le cadre de la modification des informations.

6.2.5. Suppression des données personnelles

Conformément aux lois en vigueur, le Client et tout tiers dont les données personnelles ont été transmises à Icodia dans le cadre d'un service lié à un Nom de domaine, disposent du droit de demander auprès des services d'Icodia la suppression des données personnelles les concernant.

Le Client reconnaît et accepte que dans ce cas, et conformément aux règles des Registres de Noms de domaine et de l'ICANN, le service de Nom de domaine fourni ne pourra plus être maintenu par Icodia qui devra alors procéder à la suppression du Nom de domaine auprès du Registre de Noms de domaine concerné.

6.3. Litiges relatifs à un Nom de domaine.

Dans le cas d'un litige relatif à un Nom de domaine, les règles de l'ICANN, du Registre de Noms de domaine concerné, du droit lié au pays du Titulaire et du plaignant s'appliqueront.

Le Client reconnaît et accepte que tout service lié au Nom de domaine, y compris son enregistrement, puisse être suspendu durant la période de résolution du litige.

Le Client reconnaît et accepte que la résolution d'un litige relatif à l'attribution de son Nom de domaine peut aboutir à l'annulation de l'enregistrement du Nom de domaine par le Registre de Noms de domaine, et à la transmission des droits relatifs au Nom de domaine au profit d'un tiers.

Dans le cas d'un litige relatif à l'utilisation d'un Nom de domaine, le Client s'engage à coopérer pleinement avec les services d'Icodia, le Registre de Noms de domaine et l'ICANN, ainsi qu'avec toute autorité légalement compétente intervenant dans la résolution du litige.

Le Client assumera toutes les conséquences légales, administratives et financières découlant de la résolution de tout litige concernant le Nom de domaine.

Article 7 : Renouvellement de services d'enregistrement d'un Nom de domaine

7.1. Modalités de renouvellement

Conformément aux Conditions Générales des Services Icodia, le renouvellement des services liés aux Noms de domaine n'est pas tacite, Icodia fait parvenir au Client un Bon de commande pour une nouvelle période contractuelle, et le Client doit valider cette commande avant la date d'échéance du contrat en cours afin qu'Icodia puisse lui garantir la continuité du service.

7.2. En cas de non renouvellement

Si Icodia n'a pas enregistré de nouvelle commande validée par le Client à la date échéance du contrat, le Nom de domaine expiré sera suspendu ou supprimé.

7.3. Restauration d'un Nom de domaine expiré

Les tarifs et conditions de restauration de Noms de domaine expirés varient en fonction de leur extension et des règles de chaque Registre de Noms de domaine.

Dans le cas où le Client souhaite demander la restauration d'un Nom de domaine expiré, il devra s'adresser au service commercial d'Icodia qui lui indiquera si le Nom de domaine concerné peut faire l'objet d'une procédure de restauration auprès du Registre de Noms de domaine, et à quelles conditions tarifaires, administratives et techniques.

Le Client reconnaît et accepte que toute procédure de demande de restauration d'un Nom de domaine fera l'objet d'une facturation pour frais de restauration et de traitements administratifs et techniques.

Le Client devra s'acquitter simultanément des coûts inhérents à la restauration ainsi que du renouvellement du service d'enregistrement afin qu'Icodia puisse lancer la procédure de restauration auprès du Registre de Noms de domaine.

Le Client reconnaît et accepte que les conditions de restauration d'un Nom de domaine sont limitées dans le temps par les Registres de Noms de domaine, et s'engage à s'acquitter des frais de restauration et de renouvellement du Nom de domaine dans les 48 heures suivant la réception des Bons de commande concernés .

Le Client reconnaît et accepte que s'il ne règle pas les frais de restauration et le renouvellement du Nom de

domaine dès réception des Bons de commande correspondants, les conditions de restauration peuvent ne plus être valides. La restauration peut alors ne plus être possible. Si tel est le cas, Icodia en informera le Client par e-mail.

Le Client reconnaît et accepte que la restauration de Nom de domaine expiré dépend exclusivement de la validation et de la réalisation de l'opération par le Registre de Noms de domaine.

Icodia ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'échec d'une demande de restauration d'un Nom de domaine auprès d'un Registre de Noms de domaine et le Client ne pourra pas prétendre dans ce cas à quelque indemnisation ou remboursement des sommes perçues par Icodia.

Article 8 : Transfert sortant d'un Nom de domaine

Par mesure de sécurité et pour protéger les Titulaires de Noms de domaine, Icodia a mis en place une politique rigoureuse de protection des Noms de domaines enregistrés auprès de ses services.

Cette protection est gratuite, Icodia l'applique par défaut sur tous les Noms de domaine enregistrés auprès de ses services. Elle peut être désactivée sur demande identifiée.

Toute demande de transfert sortant est vérifiée et validée manuellement par les services d'Icodia afin de prémunir le Titulaire du Nom de domaine contre le vol ou le détournement de son Nom de domaine.

En cas de transfert sortant d'un Nom de domaine vers un autre Bureau d'enregistrement, le propriétaire du Nom de domaine doit envoyer un formulaire d'autorisation de transfert par lettre recommandé avec A.R. à Icodia.

Il doit préciser le nom du Bureau d'enregistrement demandeur, car le transfert sera validé uniquement pour ce Bureau d'enregistrement.

Il doit également dégager la responsabilité d'Icodia après le transfert sortant.

Le transfert sera automatiquement refusé en cas de :

- Nom de domaine ou forfait impayé,
- Nom de domaine expiré ou expirant pendant le mois en cours et le mois à venir,
- Nom de domaine enregistré ou renouvelé depuis moins de 60 jours (règles ICANN),
- lettre recommandée avec A.R. non conforme.